

2020-02-01 Reprise gros de magasin / Avenant PAPREC

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) – **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) - **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)

DURTAL : M. DUGRIPPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)
LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
JARZE VILLAGES : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),
LES HAUTS d'ANJOU : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)
SEICHES S/LE LOIR : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

Etaient excusés (7)

CHEFFES : M. DUTRUEL (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) - **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Etaient absents (8)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRÉS (titulaire HUILLE) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) – **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (4)

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

Reprise gros de magasin / Avenant PAPREC

M. le Président informe le comité syndical que le marché Tri des déchets des collectes sélectives en date du 12/10/2018, stipule que le gros de magasin sera repris avec un prix plancher de 20 €/tonne.

Le marché du papier en particulier et des fibreux en général, connaît de grandes difficultés depuis plusieurs mois qui conduisent PAPREC à nous demander de passer ce prix plancher à 0 €/tonne à compter du 1^{er} avril 2020.

Le bureau, lors de sa réunion du 25 février dernier, a émis un avis favorable.

M. le Président propose au comité syndical :

- ① de donner son accord,
- ② de l'autoriser ou à défaut l'un des Vice-Présidents à signer la modification de marché à intervenir avec la société PAPREC,
- ③ et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Président pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

Fait à Tiercé, le 9 mars 2020

Le Président

André SEGUIN



2020-02-02 Marché collecte, fourniture et maintenance des conteneurs

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) – **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) – **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) – **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) – **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) – **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) – **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) – **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MEULLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) – **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) – **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)

DURTAL : M. DUGRIPPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)
LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
JARZE VILLAGES : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),
LES HAUTS D'ANJOU : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)
SEICHES S/LE LOIR : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

Etaient excusés (7)

CHEFFES : M. DUTRUEL (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) – **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) – **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Etaient absents (8)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) – **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) – **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) – **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (4)

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

Marché collecte, fourniture et maintenance des conteneurs

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les services ont demandé à Brangeon Environnement une proposition d'avenant pour la sortie de Loire-Authion au 31/12/2021 et ainsi décider de la prolongation ou non du marché de collecte.

La tranche ferme se termine le 31/12/2021 mais le marché peut être prolongé 3 fois un an, à l'initiative du SICTOM.

Brangeon Environnement a fait une proposition non satisfaisante économiquement au SICTOM pour un retrait de 25% de la population soit une baisse de 8 % du marché.

M. le Président propose au comité syndical :

- ① de l'autoriser, ou à défaut le Vice-Président, à négocier avec Brangeon Environnement une meilleure proposition,
- ② sans accord, de l'autoriser à préparer un cahier des charges pour relancer un nouvel appel d'offres qui sera présenté au nouveau comité syndical fin juin pour une publication du marché en octobre,
- ③ compte-tenu de l'importance et de la complexité du dossier de consultation des entreprises, de faire appel à un bureau d'études spécialisé et de retenir l'offre de Environnement&Solutions, pour un montant de 25 000 € HT,
- ④ de l'autoriser, ou à défaut le Vice-Président, à signer le devis ou toutes autres pièces à intervenir à cet effet,
- ⑤ d'une manière générale, de lui donner tout pouvoir, ainsi qu'aux Vice-Présidents, pour appliquer cette délibération.

Le bureau, lors de sa réunion du 25 février dernier, a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, **le comité syndical donne son accord.**

Fait à Tiercé, le 9 mars 2020

Le Président

André SEGUIN



S.I.C.T.O.M. LOIRE-AUTHION ET SAINT-JULIEN
Le Président
André Seguin

2020-02-03 Compte de gestion 2019 / Compte administratif 2019

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) – **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) – **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) – **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAÛME (titulaire Jarzé) – **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) – **LES HAUTS D'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) – **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) – **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) – **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEÛLLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) – **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) – **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)

DURTAL : M. DUGRIPPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)
LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
JARZE VILLAGES : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),
LES HAUTS D'ANJOU : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)
SEICHES S/LE LOIR : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

Etaient excusés (7)

CHEFFES : M. DUTRUEL (titulaire) – **LES HAUTS D'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) – **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) – **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Etaient absents (8)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) – **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) – **LES HAUTS D'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) – **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) – **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (4)

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

Compte de gestion 2019 / Compte administratif 2019

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur DAVY, 3^{ème} Vice Président présente dans l'ordre

① Le compte de gestion 2019

Réalisé Fonctionnement	Exercice	%	Reporté	Cumulé
Recettes	4 890 730,97	108%		
Dépenses	4 654 343,54	94%		
Résultat	236 387,43		+ 1 659 095,96	1 895 483,39
Réalisé Investissement		%	Reporté	Cumulé
Recettes	611 734,55	76%		
Dépenses	385 784,80	19%		
Résultat	225 949,75		+ 194 747,00	420 696,75
Résultat global	462 337,18		1 853 842,96	2 316 180,14

② Le Compte Administratif 2019, qui est en tout point identique au compte de gestion 2019.

③ Affectation des résultats

Monsieur DAVY, 3^{ème} Vice Président, propose au comité syndical de :

- prélever la somme de 729 522.93 € sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement diminué des restes à réaliser
- reporter le solde 1 165 960.46 € en excédent de fonctionnement,
- reporter 420 696.75 € en excédent d'investissement.

Monsieur DAVY, 3^{ème} Vice Président invite le comité syndical à délibérer.

Personne ne demandant la parole, Monsieur DAVY, Vice Président fait passer au vote.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte de gestion 2019, le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats, sans aucune observation.

Fait à Tiercé, le 9 mars 2020

Le Président

André SEGUIN



2020-02-04 BUDGET PRIMITIF 2020

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) - **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)

DURTAL : M. DUGRIPPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)
LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
JARZE VILLAGES : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),
LES HAUTS D'ANJOU : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)
SEICHES S/LE LOIR : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

Etaient excusés (7)

CHEFFES : M. DUTRUEL (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) - **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Etaient absents (8)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeudres) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) – **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (4)

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

Budget primitif 2020

M. Le Président revient dans la salle

➤ **Le projet de BP 2020 est conforme au DOB (débat d'orientations budgétaires) du 08/02/2020,**

➤ **Ce projet de BP s'équilibre en :**

Fonctionnement à	5 786 778.44 €
Investissement à	2 485 927.99 €

Personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président fait passer au vote.**

Après un vote à main levée et à l'unanimité, **le comité syndical vote le budget primitif 2020 sans aucune observation.**

Fait à Tiercé, le 9 mars 2020

Le Président

André SEGUIN



S.I.C.T.O.M. IIR ET SARTHE
Le Président

2020-02-05 Tableau du personnel – Création de poste

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) – **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) – **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) – **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) – **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) – **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) – **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) – **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) – **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) – **TIERCE** : M. SÉGUIN et M. DAVIS (titulaires).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)

DURTAL : M. DUGRIPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)
LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
JARZE VILLAGES : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),
LES HAUTS d'ANJOU : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)
SEICHES S/LE LOIR : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

Etaient excusés (7)

CHEFFES : M. DUTRUEL (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) – **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) – **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Etaient absents (8)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) – **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) – **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) – **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (4)

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

TABLEAU DU PERSONNEL – CREATION POSTE

M. le Président rappelle au Comité syndical qu'un agent d'accueil part à la retraite cette année. Pour permettre un tuilage suffisant, il convient de recruter son remplaçant dès le 1^{er} juillet 2020.

Monsieur le Président propose donc au comité syndical :

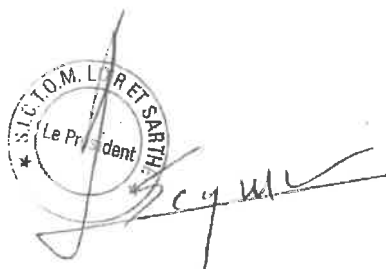
- ① **de créer** au 01/07/2020 un poste d'Adjoint Administratif à temps complet,
- ② **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,
- ③ **dit** que la vacance d'emploi a été transmise au Centre de Gestion.

Personne ne demandant la parole, **Monsieur le Président** fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, **le comité syndical donne son accord.**

Fait à Tiercé, le 12 mai 2020

Le Président

André SÉGUIN



A circular stamp with the text "M. G. T. O. M. L. R. E. T. S. A. I. H." around the perimeter and "Le Président" in the center. A handwritten signature, which appears to be "A. Séguin", is written over the stamp.

2020-02-06 Délégation au Président

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) - **JUVARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)

DURTAL : M. DUGRIPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)
LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)
JARZE VILLAGES : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),
LES HAUTS d'ANJOU : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)
SEICHES S/LE LOIR : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

Etaient excusés (7)

CHEFFES : M. DUTRUEL (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) - **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Etaient absents (8)

CORNILLE LES CAVES : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeuvres) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (4)

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

Délégation au Président

M. le Président rappelle au comité syndical qu'il peut lui déléguer, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, une partie de ses attributions.

Par ailleurs, l'article L 5211-10 du CGCT permet au comité syndical de déléguer, à son choix, soit au Président à titre personnel, soit au bureau collégalement, une partie d'attribution à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Enfin les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet, de sa part, d'une subdélégation au Vice-Président, sauf si l'organe délibérant s'y opposait formellement.

Le bureau a émis un avis favorable pour donner délégation au Président pour recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée quand le besoin n'excède pas 3 mois. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera basée sur le grade concerné.


M. le Président propose au comité syndical :

- ① de donner son accord,
- ② et d'une manière générale lui donne tout pouvoir pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

Fait à Tiercé, le 9 mars 2020

Le Président
André SEGUIN



A circular stamp of the S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de la Région de Tiercé) is visible. The stamp contains the text 'S.I.C.T.O.M.' at the top, 'NOIR ET SARTHE' on the right, and 'Le Président' at the bottom. A handwritten signature, 'André Seguin', is written across the stamp and extends to the right.